

Ottawa est entièrement responsable de notre littoral et de nos pêches dans les eaux intérieures. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral édicte nos lois sur les pêches et approuve nos règlements dans ce domaine. Il est vrai qu'Ottawa a parfois délégué une partie de son autorité aux provinces, mais si celles-ci veulent apporter des changements à leurs règlements, elles doivent tout d'abord les soumettre à l'approbation du gouvernement fédéral.

Sur ce, le ministre des Pêches a abordé l'essence même de notre problème en faisant observer, et je le cite de nouveau:

Nous devons nous occuper de la pollution avant qu'elle se produise. Nous devons nous mettre à l'œuvre avant la construction de nouvelles usines, au moment où elles sont à l'étude pour ainsi dire. Nous devons exiger l'emploi des meilleures techniques de fabrication ainsi que des meilleurs dispositifs pour éliminer les poisons et assurer que l'entrophisation appartient bien au passé. Autrement dit, nous devons moderniser notre loi sur les pêcheries. Nous devons y inclure quelques dispositions de caractère essentiellement anticipatoire. Non seulement devons-nous y indiquer quels produits chimiques peuvent être déversés dans nos eaux et lesquels ne le peuvent pas, mais nous devons aussi nous assurer que nos municipalités et nos industries connaissent ces directives avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Le ministre a ensuite ajouté:

Grâce à une loi des pêcheries modifiée, il ne nous faudra plus attendre que notre environnement ait été avarié pour agir. Il ne nous faudra plus imposer des sanctions à des compagnies indépendantes d'esprit qui n'ont pas su prévoir l'avenir. Nous n'aurons plus à implorer les municipalités de faire leur devoir pour leur propre bien et celui de leurs citoyens.

Le ministre a dit que cette approche lui plaisait et, franchement, elle me plaît à moi aussi, car elle est simple et relativement directe. Je reprends la citation:

Nous avons déjà un ministère des Pêches, doté d'un personnel dans les provinces. Nous pouvons donc utiliser l'organisation existante pour combattre la pollution, et faire vite et bien.

En conclusion, le ministre des Pêches s'est exprimé en ces termes:

En y apportant quelques modifications simples, notre loi sur les pêcheries, qui est centenaire, pourrait servir à la lutte contre la pollution dans toutes les eaux du Canada. A notre ministère des Pêches, à Ottawa, et dans nos bureaux régionaux, nous avons déjà tous les agents nécessaires à la surveillance de la pollution au pays.

Le ministre des Pêches n'a pas alors préféré des généralités, mais plutôt des déclarations catégoriques, justes et précises. La loi sur les pêcheries, que la mesure à l'étude veut modifier, suffirait, d'après lui, à réduire, à contrôler et à maîtriser la pollution dans toutes les eaux canadiennes. Comme je partage cet

avis, je ne puis que demander pourquoi alors le gouvernement a fragmenté de propos délibéré l'organisme chargé du contrôle de la pollution au Canada. Pourquoi le gouvernement a-t-il outrepassé délibérément ses attributions pour mettre sur pied une bureaucratie onéreuse pour le contrôle de la pollution des eaux, alors que le ministère des Pêches possède l'effectif voulu pour s'en occuper? Pourquoi de nouveaux frais, certes inutiles, alors que le gouvernement prétend pratiquer l'économie et réduire ses dépenses? Ce ne sont que des propos en l'air. Pas plus tard que vendredi dernier, à la Chambre des communes, le premier ministre (M. Trudeau) a demandé à l'opposition de présenter des suggestions sur la manière de réduire les dépenses gouvernementales. Comme vous vous le rappelez sans doute, il en a reçu immédiatement quelques-unes. On lui a proposé de réduire son personnel et de supprimer Information Canada.

Les déclarations du ministre des Pêches montrent à l'évidence que nous n'avons pas besoin de la loi sur les ressources en eau du Canada et de sa coûteuse organisation bureaucratique, non plus que de la loi sur les eaux intérieures du Nord. Leur abrogation immédiate ne réduirait pas d'un iota ni ne diminuerait la lutte que nous menons au Canada contre la pollution. Cela permettrait d'économiser des dollars durement gagnés par les contribuables. J'espère que le gouvernement va y réfléchir et qu'il accordera au ministre des Pêches plus de pouvoirs aux termes de la loi sur les pêcheries pour que nos industries et nos municipalités sachent où elles en sont sur ce grave problème de la pollution.

Il nous faut des directives émanant d'un seul ministère, bien comprises et bien appliquées. Il faut qu'elles soient applicables et appliquées d'un bout à l'autre du Canada pour venir à bout du nouveau problème qui inquiète les Canadiens et l'humanité tout entière. A mon avis, le ministère fédéral des Pêches devrait être entièrement responsable de l'application des mesures contre la pollution au Canada, au moyen de l'instrument que constitue la loi fédérale sur les pêcheries.

Les modifications à la loi sur les pêcheries comportent d'autres dispositions ayant trait à la conservation de la flore marine. Les progrès scientifiques réalisés dans le domaine de la biologie marine rendent cette flore de plus en plus précieuse, commercialement, et beaucoup de Canadiens en tirent un revenu d'appoint. J'estime que les modifications proposées représentent de bonnes méthodes de conservation et nous les approuvons entièrement.